

Retrouvez toutes les infos, documents, communiqués, en lien avec le Covid-19 sur notre site [www.finc.nc/covid-19](http://www.finc.nc/covid-19)

- **GUIDE DES BONNES PRATIQUES** - La FINC met à disposition des entreprises industrielles un guide des bonnes pratiques pour la mise en place d'un plan de continuité d'activité. Objectifs : faciliter l'adaptation des entreprises au contexte actuel tout en protégeant les salariés.  
→ Plus d'info : <https://finc.nc/documenttheque/covid-19/boite-a-outils/429-guide-des-bonnes-pratiques-de-mise-en-place-d-un-plan-de-continuite-d-activite-face-au-covid19/file>
- **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES** – Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie met en place un plan d'accompagnement des entreprises qui sera effectif dans les prochains jours. Une communication plus détaillée sur le sujet vous sera transmise dès demain à la suite de la réunion qui s'est tenue ce jour avec le gouvernement.
- **MEDIATION DU CREDIT** – La médiation du crédit est possible afin de renégocier vos échéances auprès des banques, via l'IEOM pour les particuliers, et via les organisations patronales (CPME et Medef) pour les entreprises.  
→ Plus d'info « Particuliers » : <https://www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/entreprises/article/la-mediation-du-credit>  
→ Plus d'info « Entreprises » : <https://cpme.nc/actualites/au-fil-de-la-semaine/1273-des-difficultes-de-financement-saisissez-la-mediation-du-credit> ou par mail à [sg@cpme.nc](mailto:sg@cpme.nc)

Cette crise, d'abord sanitaire, touche économiquement tous les secteurs d'activité, de nombreuses entreprises et leurs salariés.

La survie du tissu économique calédonien passe par un plan d'accompagnement massif porté par l'Etat, le gouvernement et les provinces. Son coût est abyssal.

La FINC en appelle donc à la responsabilité de chaque chef d'entreprise : ceux qui ne sont pas touchés se doivent d'honorer les engagements notamment leurs échéances fiscales et sociales ou le règlement de leurs fournisseurs.